

Copie anonyme - n°anonymat : 515739



E8-00019
515739
sc.social

Filière : B/L

Session : 2024

Épreuve de : Sciences sociales

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Au moment où la question de la taxation des héritages cristallisaient les tensions au sein de l'élection présidentielle de 2022, le journal Le Monde a réalisé une enquête sur les grandes familles de Florence révélant que, du XVII^e siècle à nos jours, les familles les plus fortunées étaient restées les mêmes.

Ce résultat, surprenant au sein d'un système ayant supposément aboli l'aristocratie, pose avec une certaine acuité la question du rôle des transferts de capitaux intergénérationnels dans l'accélération des inégalités. Une telle question n'est cependant pas simple : mesurer l'effet des transferts de capitaux suppose de les prendre en compte dans leur intégralité, ceux-ci se déclinant dans plusieurs formes selon la nature du capital et la modalité du transfert. Le capital, compris comme un bien pouvant constituer une ressource, semble aisément mesurable sous sa forme économique (le patrimoine, le revenu sont des variables mesurées par différents instituts statistiques), mais pose une difficulté dans le cas où il est immatériel, c'est-à-dire social, culturel ou symbolique. Les transferts économiques eux-mêmes se déclinent sous plusieurs formes aux effets variables, qu'ils se fassent sous forme de dons privés, de donations officielles, d'héritage, ou de transferts publics. Tous ces facteurs doivent par conséquent être pris en compte pour estimer leur effet sur les inégalités, c'est-à-dire sur les différences se traduisant dans une position sur une échelle sociale hiérarchisée (socialement,

politiquement, économiquement). On comprend, malgré la difficulté du sujet, l'intérêt d'une telle mesure, à la fois politique (les transferts intergénérationnels et leur régulation constituant un levier de redistribution) et scientifique : l'économie et la sociologie accordent toutes deux une place centrale à l'explication de la répartition des ressources économiques et symboliques dans la société (la répartition des richesses constituant, selon Ricardo, l'objet même de l'économie). La question d'un possible effet accélérateur des transferts intergénérationnels ~~sur~~ sur les inégalités apparaît comme porteuse d'une tension essentielle, qui se traduit dans la tension du débat public sur cette question : les transferts intergénérationnels, en particulier les mécanismes de solidarité familiale, sont justement pensés comme des formes de redistribution censées corriger des inégalités intergénérationnelles en offrant des opportunités aux jeunes moins dotés. Comment alors envisager, expliquer, un effet inverse, celui d'une reproduction des inégalités pouvant aller jusqu'à les accentuer, les creuser ? La question sous-tendue est donc celle de ~~la~~ ^{la justice sociale et} ~~la~~ ^{de} l'efficacité de telles pratiques. Les mécanismes de transmission des capitaux entre générations ont-ils nécessairement pour conséquence de creuser les inégalités ?

Nous verrons que l'on peut en effet identifier un rôle central des transferts intergénérationnels ^{privés} de capitaux sur la reproduction des inégalités, ce qui pose la question de leur justice sociale (I). Néanmoins, parler d'un effet accélérateur semble complexe, et nécessite d'analyser l'effet propre de chaque type de transfert sur les inégalités (II). Il convient alors de souligner qu'un effet reproducteur ou accélérateur des transferts intergénérationnels

n'est pas nécessaire, et que la solution semble résider dans la socialisation des transferts (III).

Les transferts privés intergénérationnels de capitaux semblent jouer un rôle essentiel dans la reproduction des inégalités (de genre, de classe, mais également intergénérationnelles), ce qui pose la question de leur bien-fondé en termes d'efficacité et de justice sociale. Les mécanismes de transmission privés du capital économique et culturel transmettent les inégalités d'une génération à l'autre en profitant davantage aux plus dotés (A). Paradoxalement, ces mécanismes contribuent en outre au maintien des inégalités intergénérationnelles en termes d'âge, au lieu de les compenser (B). L'effet de renforcement des inégalités est accentué par un système fiscal et juridique faisant des transferts intergénérationnels ^{privés} une niche fiscale (C).

Les mécanismes de transmission privés profitent davantage à ceux qui sont déjà plus dotés, et donc accentuent les inégalités. C'est bien sûr dans le cas du capital économique que cet effet est le plus visible: en particulier dans le cadre du patrimoine, ce sont les ménages les plus dotés qui héritent des plus grandes fortunes, venant ainsi s'ajouter aux ressources dont ils disposent. En 2018, selon l'Insee, 66,3 % des ménages ayant un patrimoine net inférieur à 10 000 € ont hérité d'une somme inférieure à 8 000 €, alors que 57,3 % des ménages héritiers ayant un patrimoine net supérieur à 500 000 € ont hérité d'une somme supérieure à 30 000 € (document 2). Comme le soulignent Céline Bessière et Sybille Collac dans Le genre du capital (2020), les héritages et donations sont également le lieu de reproduction des inégalités de genre, les femmes héritant tendanciellement moins souvent des biens « structurants » du patrimoine familial (entreprises, actifs...), sans contrepartie financière suffisante (document 5). Si elle est facilement observable au sein des transferts économiques, cette transmission inégale peut également

être pointées du doigt sous leur forme culturelle : dans Les Héritiers (1964), Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron documentent la transmission d'un capital culturel au sein de la famille, profitant davantage aux enfants de familles favorisées (souvent également du point de vue économique) qu'aux autres. On peut donc observer dans les transferts intergénérationnels privés, qu'ils soient économiques ou culturels, des mécanismes de reproduction des inégalités socio-économiques, selon la classe et le genre.

En outre, ces transferts privés, contrairement à leur objectif affiché ou envisagé, contribuent sur le long terme à perpétuer les inégalités intergénérationnelles : les plus âgés restent les plus dotés. Une grande part des transferts familiaux intergénérationnelle repose en effet sur le principe d'une solidarité des plus âgés envers les plus jeunes : les premiers sont plus dotés en patrimoine, notamment immobilier et financier, accumulé au cours de la vie (93 % du patrimoine des cadres ou professions libérales retraités est constitué de patrimoine financier et immobilier selon le document 1). Néanmoins les transferts effectués par les plus âgés de leur vivant ne compensent pas l'effet héritage : ce sont eux qui en bénéficient le plus. En effet, selon l'Insee, les héritiers de plus de 60 ans étaient en moyenne ceux qui bénéficiaient des héritages les plus élevés : 18,1 % avaient reçu un héritage supérieur à 100 000 €, pour seulement 8,4 % des moins de trente ans, et environ 10 % des moins de 50 ans. On pourrait pousser cette analyse des inégalités intergénérationnelles en envisageant le cas particulier du capital naturel, celui-ci, trop peu souvent pris en compte en tant que ressource à part entière par l'économie (selon Thimothée Parrique, Ralentir ou périr), est en effet transmis dans des quantités toujours plus faibles aux générations successives. Les générations plus âgées jouissent donc de ressources abondantes en transmettant une forme de dette environnementale aux jeunes générations. On peut donc reprendre le

Filière : B/L

Session : 2024

Épreuve de : Sciences sociales

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

contrepiéd de l'argument qui fonde les transferts intergénérationnels privés, en mettant en évidence leur tendance à maintenir, voire à accroître les inégalités intergénérationnelles.

Le rôle de ces mécanismes de transmission privés dans la perpétuation des inégalités est en outre accentué par une structure financière et juridique faisant des transferts familiaux une niche fiscale. Les transferts économiques des parents aux enfants sont en effet relativement peu taxés : les droits de mutation à titre gratuits sont nuls pour un héritage inférieur à 100 000 €. Ainsi, plus de 70% des héritages en ligne directe ne sont en moyenne pas taxés, et les 1% des héritages en ligne directe les plus élevés ne sont taxés qu'à 17% (document 1). Cette faible imposition encourage des stratégies familiales visant à minimiser la taxation des transferts, notamment en réalisant des transferts du vivant des parents ou grands-parents sous forme de donations. Céline Bessière et Sybille Gollac étudient ces stratégies dans Le genre du capital, et montrent qu'il est notamment très fréquent que les familles s'appuient sur un notaire pour sous-évaluer la valeur de leurs biens. C'est donc au nom de la lutte contre les inégalités que Piketty, Landais et Saez, dans Pour une révolution fiscale, appellent à une imposition plus efficace du capital et notamment une réduction des niches fiscales liées aux donations et

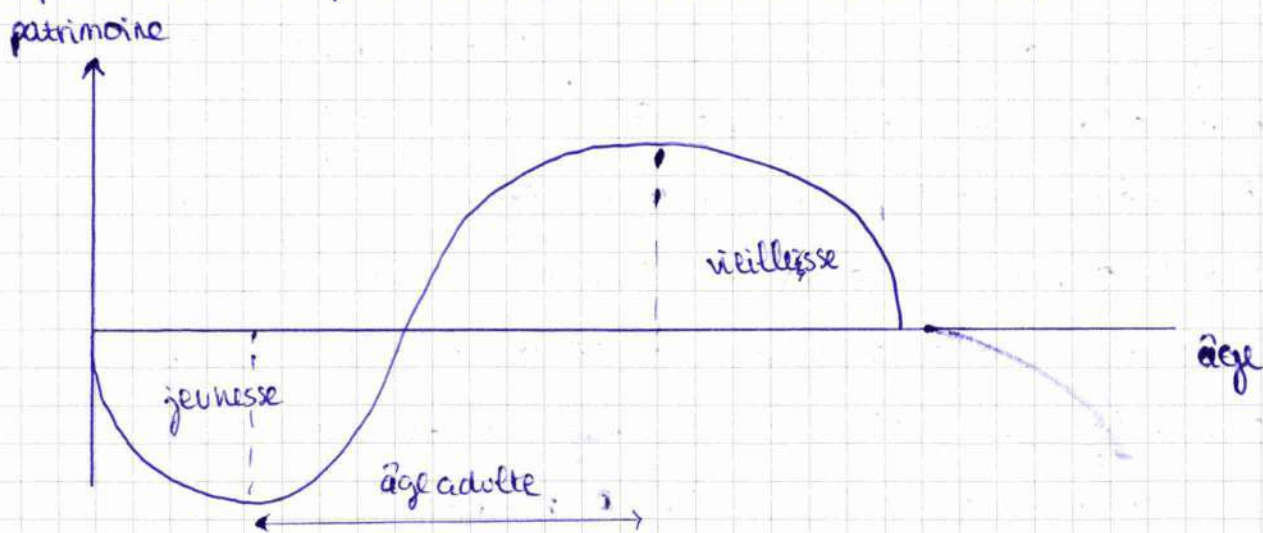
héritages. Le système juridique et fiscal actuel est donc insuffisant pour pallier à la reproduction des inégalités induite par les transferts économiques privés entre générations.

Il est donc indéniable que les transferts privés de capitaux économiques et culturels entre générations participent pleinement d'une reproduction des inégalités de classe et de genre de génération en génération, mais également entre les générations. Mais peut-on à proprement parler conclure à un effet accélérateur des inégalités pour l'ensemble de ces transferts, au-delà de la simple reproduction ?

Il convient d'analyser et de mesurer l'effet propre de chaque transfert sur les différentes inégalités, afin de distinguer un effet accélérateur d'une simple reproduction des inégalités. En effet, d'effet de l'entraide familiale sur les inégalités apparaît comme relativement neutre, et peut même réduire sur le court terme les inégalités intergénérationnelles (A). Une analyse des stratégies qui sous-tendent les transferts permet de révéler une tendance à la reproduction plus qu'à l'accentuation des inégalités (B). Néanmoins dans le domaine proprement économique, des mécanismes de long terme peuvent conférer à certains transferts privés de propriétés accentratrices des inégalités (C).

L'effet propre de l'entraide familiale apparaît relativement neutre sur les inégalités de revenu entre milieux socioéconomiques, voire positive sur le court terme sur les inégalités intergénérationnelles, c'est les résultats obtenus par Nicolas Herpin et Sean-Hughes Déchaux

dans « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », (document 7). En comparant les indices de dissimilarité* de différents groupes socio-professionnels avant et après l'entraide familiale, * du revenu primaire par rapport à la moyenne ils constatent un effet neutre de celle-ci : « L'inégalité économique liée à la situation dans la hiérarchie sociale n'est donc ni accentuée ni diminuée par les aides financières familiales ». Ils constatent même un effet positif sur les inégalités intergénérationnelles : avant les entraides familiales, les moins de 25 ans ont un revenu équivalent à 44% du revenu moyen, mais les entraides familiales leur permettent d'atteindre 51% du revenu moyen. Sur le court terme, ce modèle de solidarité intergénérationnelle semble alors en partie compenser les inégalités dues au cycle de vie identifiées par Modigliani et modélisées par une courbe décroissante, croissante puis décroissante du patrimoine représentant des phases d'endettement et d'accumulation :



Sur le court terme, les formes financières d'entraide familiale permettent donc de compenser en partie ces inégalités intergénérationnelles dues aux cycles de vie, et cette forme d'entraide semble neutre à long terme sur les inégalités socio-économiques.

Une analyse en détail des stratégies qui sous-tendent les

transferts privés permet par ailleurs de rendre compte d'une tendance globale à la reproduction plus qu'à l'accentuation des inégalités. Dans leur analyse, Céline Bessière et Sybille Collac insistent sur l'importance de la transmission et de la production familiale des inégalités économiques selon le genre et la classe, mais insistent également sur l'articulation du capital économique avec d'autres formes de capitaux comme le capital symbolique et culturel, dont la prise en compte permet d'identifier des stratégies de reproduction. Si, dans l'exemple étudié, les filles Pilon consentent à un arrangement qui accentue la situation d'inégalité économique avec leur frère, c'est qu'elles ont conscience d'avoir acquis un capital culturel et symbolique, renforcé par le maintien de l'entreprise familiale au village (les deux capitaux s'articulent donc pour renforcer leur capital d'autochtonie, c'est-à-dire la ressource que constitue la notoriété locale de la famille Pilon). (document 5). La tendance globale de ces stratégies de transmission, de ces arrangements, semble donc davantage être celle d'une reproduction que d'une accentuation globale des inégalités (même si certaines formes d'inégalités, ici économiques, peuvent être accentuées dans le processus de transmission). C'est la même tendance qui est constatée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans La Reproduction (1970), concernant le capital culturel. Les stratégies familiales relèvent moins d'un désir d'ascension sociale que d'une consolidation de leur position. Ainsi étudier les stratégies permet de mettre en évidence la prépondérance des stratégies de reproduction des inégalités sur les stratégies d'accentuation ou d'accélération de celles-ci.

On peut néanmoins identifier, dans le domaine économique, une tendance à l'accélération des inégalités pour certains types de transmission. En effet dans certains cas, les transferts économiques intergénérationnels permettent à ceux qui en bénéficient d'accumuler davantage de patrimoine

Copie anonyme - n°anonymat : 515739

Emplacement
QR Code

Filière : B/L

Session : 2024

Épreuve de : Sciences sociales

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

dans un mécanisme de renforcement. Selon Thomas Piketty, dans Le Capital au XXI^e siècle, c'est un des mécanismes à même d'expliquer la concentration croissante du capital depuis les années 1980. Certains capitaux transmis permettent en effet de générer du revenu, lui-même réinvesti dans du patrimoine, dans une forme de cercle vertueux pour ceux qui en bénéficient : c'est le cas notamment du capital financier, qui compose 30% du patrimoine des cadres et professions libérales retraités, contre 8% du patrimoine des agriculteurs (document 1). Bénéficier de transferts sous forme de donations ou d'héritage peut donc permettre d'acquérir un patrimoine lui-même lucratif, le même type de mécanisme est à l'œuvre dans l'acquisition de patrimoine immobilier : la probabilité qu'un ménage désireux d'être propriétaire achète sa résidence principale sachant qu'il a reçu une donation est 1,81 fois supérieure à celle d'un ménage n'ayant pas reçu de donation (document 6). Ainsi les ménages les plus défavorisés n'ayant pas reçu de donations ~~ou~~ d'héritage sont souvent contraints à louer, ce qui est un frein à la constitution d'un patrimoine. Ces mécanismes auto renforçants pourraient en partie expliquer la corrélation entre élévation du montant des héritages et augmentation des inégalités patrimoniales depuis les années 1980, soulignée par Luc Arrondel et Cyril Grange (document 3). La transformation des

transferts intergénérationnels en patrimoine locustif peut donc entraîner un effet accélérateur des inégalités économiques.

Si certains transferts intergénérationnels se traduisent par une réduction à court terme des inégalités intergénérationnelles, la tendance générale semble être à la reproduction, voire, dans le cas du patrimoine, de l'accélération des inégalités. Peut-on alors conclure à un effet global négatif des transferts intergénérationnels sur l'égalité? Faut-il limiter ces transferts à tout prix?

Il semble davantage que ce soient les mécanismes privés - en particulier familiaux - de transferts qui maintiennent ou accentuent les inégalités. La solution semble résider dans la socialisation des transferts. En effet, les transferts publics jouent un rôle de réduction des inégalités intra et intergénérationnelles : le levier de l'impôt permet donc de socialiser les transferts entre générations pour les rendre plus justes et efficaces. Néanmoins, une telle entreprise risque de se heurter à ~~des~~ un attachement culturel très fort à la solidarité intergénérationnelle privée : sa mise en œuvre suppose un travail efficace de communication (B).

Les formes privées de transferts intergénérationnelles peuvent être substituées par des transferts publics pour accroître leur niveau de justice sociale et d'efficacité. En effet, selon Nicolas Herpin et Jean-Hugues Récheaux, ce sont au jourd'hui davantage ces formes de transferts ~~entre~~ intergénérationnels qui contribuent à la réduction des écarts de revenus selon l'âge ^{et le milieu social} que leurs formes privées : en 2001, selon l'Insee, le revenu primaire moyen

d'un ouvrier était équivalent à 72% du revenu primaire moyen de toutes les professions et catégories socio-professionnelles, mais les ressources sociales lui permettaient d'atteindre 78% de ce revenu. En revanche, l'entraide familiale n'avait aucun effet sur les inégalités. De même, si l'entraide familiale contribuait à réduire les inégalités intergénérationnelles, « l'égalisation des ressources entre ménages d'âges différents s'opère principalement par les transferts publics et non par les transferts privés de l'entraide familiale ».

(document 7). Ainsi Piketty, dans Le Capital au XXI^e siècle, invite-t-il à réformer le système fiscal sur les transmissions en augmentant sensiblement les droits de mutation à titre gratuit sur les grands héritages pour financer une dotation universelle en capital ^{pour les jeunes de 18 ans} réduisant et la fois les inégalités entre individus d'âges différents et entre milieux sociaux. C'est également sur le système fiscal et la redistribution que mise Bruno Pallier pour réduire ces deux types d'inégalités. Il se distingue néanmoins de Piketty en proposant, dans Vers un État d'investissement social, un système de redistribution axé sur des investissements publics dans la jeunesse, afin de compenser les inégalités se développant à ce stade-là (notamment dues aux transferts familiaux) : il plaide pour l'investissement dans l'éducation, les systèmes de garde, la santé. Les transferts intergénérationnels de capitaux n'accroissent donc pas en eux-mêmes les inégalités, mais peuvent au contraire les freiner ou les réduire s'ils sont organisés sous une forme socialisée dans une logique de justice sociale.

Néanmoins, un tel projet risque de se heurter à un attachement très puissant au système d'entraide intergénérationnelle privée, perçue comme un vecteur de justice sociale et de méritocratie : réformer ce système suppose donc une entreprise efficace de communication. En effet, le système de solidarité intergénérationnelle est fondé en

France, comme dans une grande partie de l'Europe méridionale, sur un ~~est~~ modèle familialiste : les transferts économiques sont perçus comme un facteur important de la cohésion familiale, et justifiés - paradoxalement - par des arguments méritocratiques. C'est ce registre qu'identifient Bessière et Collac dans les justifications des familles sur leurs répartitions inégales de l'héritage : les membres lésés ne veulent « surtout pas se fâcher », les parents avancent une rhétorique sacrificielle pour justifier la transmission à leur fils. (document 5). Inversement, Alexis Spire souligne la méfiance de nombreux Français vis-à-vis du système public de redistribution : dans Résistances à l'impôt, attachement à l'État (2018), il montre que les classes populaires sont « désenchantées dans les interactions » avec les fonctionnaires, et parle d'une « production sociale de l'ignorance » autour du caractère redistributif de l'impôt. En particulier, les classes populaires, qui en bénéficient le plus, vivent comme une spoliation : les prélèvements obligatoires, la socialisation des transferts intergénérationnels suppose donc une entreprise de communication sur la redistribution que de tels transferts permettraient.

Les transferts intergénérationnels de capitaux ne sont donc pas en eux-mêmes des accélérateurs des inégalités : c'est davantage le modèle familialiste fondé sur des transferts privés qui entretient ce mécanisme. En effet, si l'effet de l'entraide familiale sur ^{les inégalités} le ~~revenu~~ de revenu semble neutre voire positif à court terme entre générations, les stratégies familiales et les mécanismes d'accumulation du patrimoine et du capital culturel et symbolique s'autorenforcent pour entraîner un phénomène de reproduction des inégalités socio-économiques selon

Copie anonyme - n°anonymat : 515739

Emplacement
QR Code

Filière : BIL

Session : 2024

Épreuve de : Sciences sociales

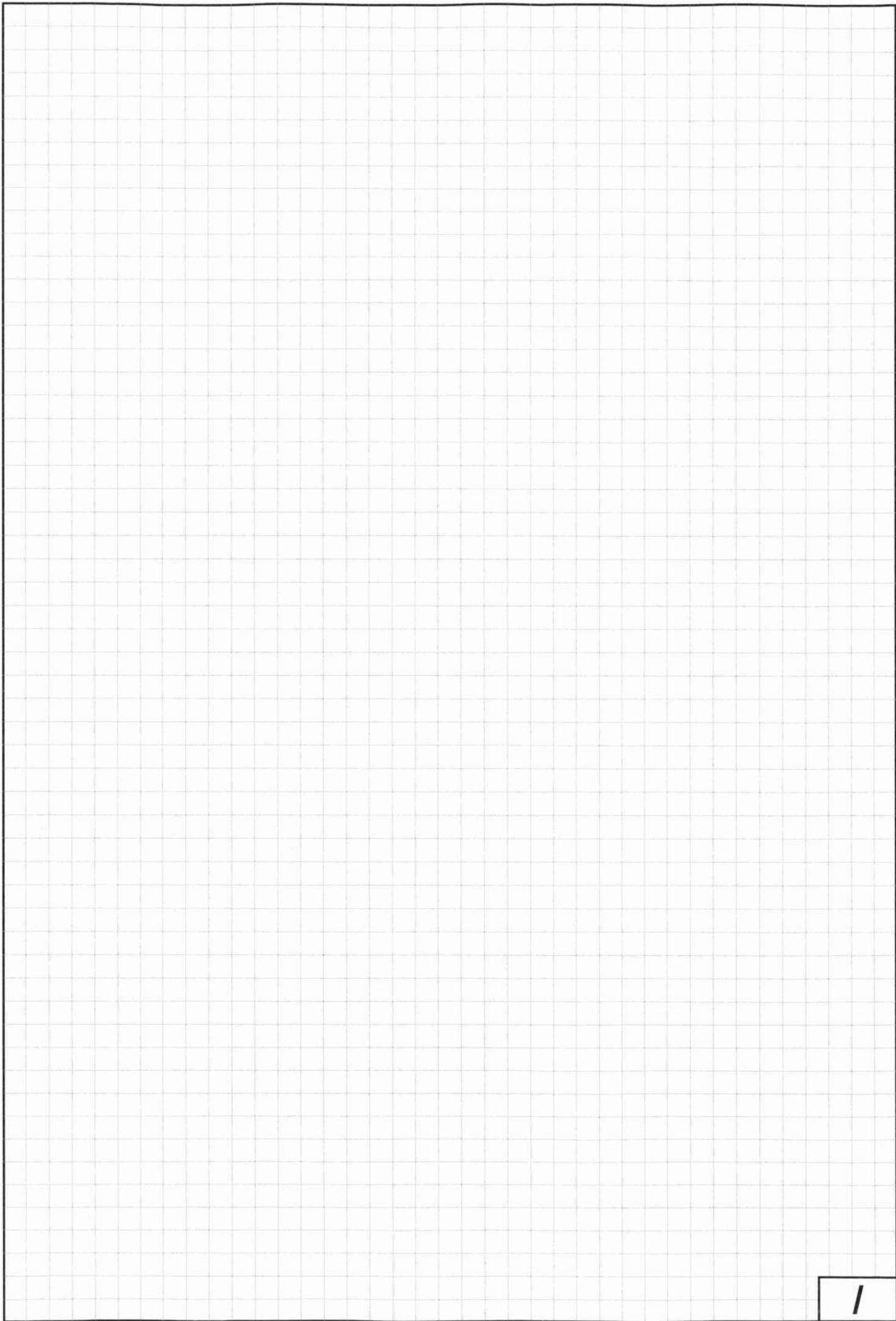
Consignes

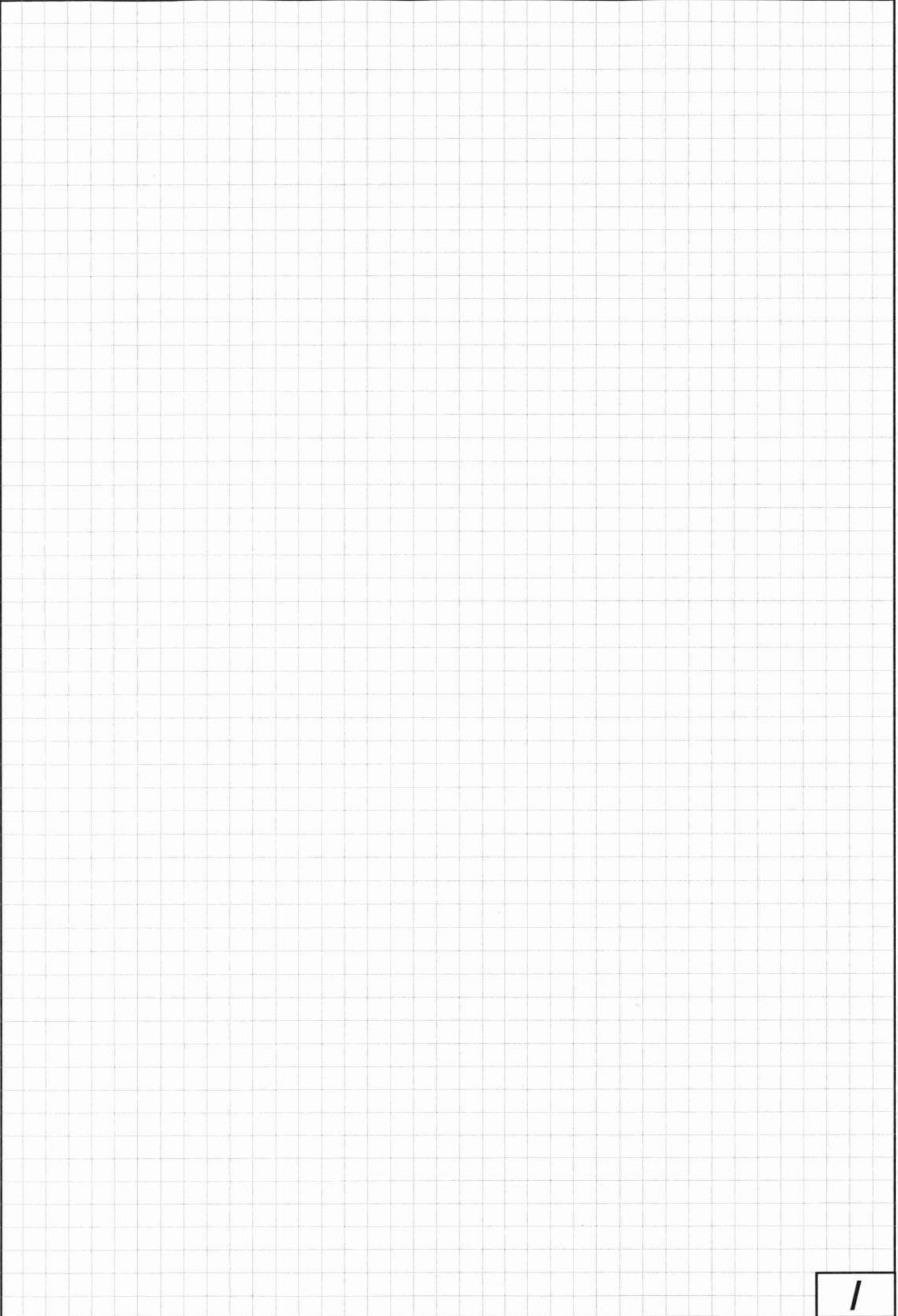
- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

l'âge, la classe et le genre, phénomène pouvant mener, dans le cas du patrimoine, à une accentuation des inégalités de plus en plus rapide. Néanmoins, une socialisation des transferts intergénérationnels semble à même d'inverser la tendance pour en faire des freins aux inégalités, bien qu'une telle entreprise soit vouée à rencontrer des résistances.

Face aux propositions de Thomas Piketty dans Le Capital au 21^e siècle, Emmanuel Macron aurait rétorqué « vous avez économiquement raison, mais politiquement tort ». Faut-il comme lui craindre l'inacceptabilité sociale d'une telle réforme ?

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE





/